

NOUVELLES DE SAINT-VÉRAN, NOTRE COMMUNE

LE CHANT DU COO

PUBLICATION GRATUITE

Automne - Hiver 2025/2026 - N° 24

PLAN D'AVENIR DES DOMAINES SKIABLES DU QUEYRAS

LES PARKINGS

RESTAURATION DE DEUX

CADRANS SOLAIRES

ZARBULA



Stations villages
des Alpes du Sud

Sommaire

Édito du Maire	3
Plan d'avenir des domaines skiables du Queyras	4
Les parkings	4
L'Observatoire et la Maison du Soleil	5
La rentrée scolaire	5
Le service technique	6
Un pont et une passerelle	6
Restauration de deux cadrans solaires Zarbula	6
L'armoire incendie	6
Village fleuri et décoré	7
Les déchets	7
Le salon des maires	7
Les élections municipales	8
L'état civil	8
Le saviez-vous ?	8

LE CHANT DU COQ est une publication de la mairie de Saint-Véran

1 place de l'Église 05350 Saint-Véran

Téléphone : 04 92 45 83 91

Mail : secretariat@mairie-saintveran.fr

Responsable de la publication :

Mathieu Antoine, maire de Saint-Véran

Photographies : Mathieu Antoine, Emma Berric,

Éliane Isnel, Claudine Jouve, Delphine Mathieu, X

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC).

Le Maire et son équipe municipale
ont le plaisir de vous convier à la
traditionnelle cérémonie des vœux.

Le 4 janvier

2026

17h30

À la salle polyvalente



Le recensement de la population aura lieu dans notre commune
entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

🔍 le-recensement-et-moi.fr

Il est très important que les habitants réservent
un bon accueil à l'agent recenseur.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

Édito du Maire



Vous le savez, les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars amèneront une nouvelle équipe municipale. C'est donc le dernier Chant du Coq de cette mandature.

Depuis 2020, nous avons œuvré avec rigueur et exigence dans l'intérêt de notre commune.

Je ne vais pas ici dresser une liste à la Prévert de tout le travail accompli ; il a été présenté dans les différents numéros du Chant du Coq.

Il est maintenant temps de remercier chaleureusement l'ensemble de l'équipe qui a permis, je crois, un bon exercice de ce mandat : Sébastien, Jeanine, Delphine, Jacques, Frédérique, Florian, ainsi que ceux qui ont fait un bout de celui-ci.

Et bien sûr celles et ceux qui travaillent pour la commune, en premier lieu Émilie, Julien et Bénédicte, très présents à mes côtés, ainsi que Tomas, notre nouvel employé communal, avec Jérémy et tous ceux qui les ont précédés.

Le personnel du parking, Bernadette et Cédric, et tous les saisonniers ; Anina à la bibliothèque, Nadine et Blandine à la cantine, Ali à l'entretien et Mélanie (désormais à la cantine et à l'entretien) ; Sébastien et ses animateurs à l'Observatoire ; Joseph, Tiphaine et leurs prédécesseurs à la Maison du Soleil et de l'Astronomie.

Et enfin vous tous, habitants ou résidents du village, qui avez accompagné ce mandat, participé ou simplement suivi notre action.

Nous avons eu à cœur de vous informer aussi souvent et régulièrement que possible grâce aux comptes rendus, aux nombreux mails, aux réunions ou rendez-vous publics, à l'application Illiwap ou encore au nouveau site internet. Tout ce qui crée du lien entre nous.

Je vous souhaite le meilleur, un bel hiver qui s'annonce et de belles fêtes de fin d'année.

Bien à vous,
Mathieu Antoine

PLAN D'AVENIR DES DOMAINES SKIABLES DU QUEYRAS

Les stations de ski du Queyras doivent faire face à des difficultés sérieuses.

Les causes combinées du réchauffement climatique et d'un manque d'attractivité ont conduit la régie des remontées mécaniques à proposer un plan d'avenir reposant sur une réorganisation des stations : suppression de téléskis, création de télésièges, aménagement de pistes.

Pour Molines / Saint-Véran, il s'agit de remplacer le télésiège de la Burge et de le rallonger afin de rendre le site de Saint-Véran plus accessible, ainsi que de déposer les deux téléskis de Beauregard.

Si le télésiège Bouticari 3 a d'ores et déjà été démonté, la question de l'avenir du télésiège de la Madeleine est posée ; le préalable indispensable étant la création d'une véritable piste de jonction basse.

Parallèlement à ces propositions, la régie travaille à renforcer l'attractivité et la commercialisation du produit « ski ».

Par ailleurs, la commune de Saint-Véran est sur le point de finaliser la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du captage du Clot des Granges, permettant ainsi de programmer les travaux d'adduction d'eau de la réserve collinaire.

Ce projet d'avenir est essentiel à suivre, car il représente probablement la dernière chance de survie de nos stations.

Le dossier est consultable en page d'accueil du site de la mairie.



LES PARKINGS

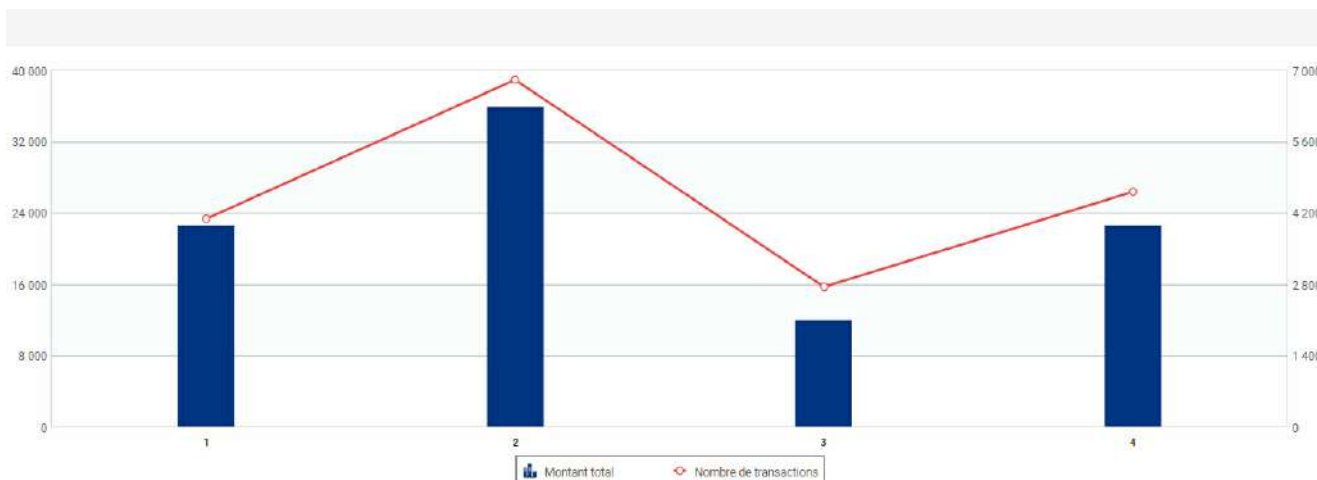
La gestion des parkings payants a connu une évolution importante cette année. Nous avons mis en place quatre horodateurs et défini trois zones de paiement :

- Visiteurs : pour les véhicules restant en périphérie du village.
- Séjour : pour ceux qui entrent en séjour dans le village.
- Clausis : pour les véhicules empruntant la route (hors période de navette).

L'automatisation, accompagnée de moyens de contrôle, a permis une augmentation des recettes : 90 000 euros au 10 décembre, auxquels s'ajoutent les recettes via l'application EasyPark (4 300 euros) et les camping-cars (6 800 euros), soit un total de 101 100 euros (70 000 en 2023 et 2024).

L'investissement est donc amorti dès cette première saison. Même si nous conservons du personnel d'accueil, nous avons réduit les effectifs.

Il faut rappeler que les parkings sont désormais payants en saison pour les visiteurs et toute l'année pour les séjours. Tous les détails sont disponibles sur le site de la mairie : mairie-saintveran.fr.



Code horo	Montant total	Nombre de transactions
1	22 729,00 €	4 093
2	35 904,00 €	6 828
3	12 053,00 €	2 757
4	22 702,00 €	4 625

L'OBSERVATOIRE ET LA MAISON DU SOLEIL

L'activité de la Maison du Soleil et de l'Astronomie est en légère régression malgré une hausse des soirées Astro 2000 (553). L'Observatoire connaît toujours un grand succès avec 1 700 nuits.

Les recettes totales, d'environ 200 000 euros, vont permettre de renforcer prochainement les moyens humains nécessaires au développement de la Maison du Soleil et de l'Astronomie. Des partenariats avec l'Observatoire de Paris et celui de Haute-Provence sont en cours d'établissement.

L'avenir de ces outils de diversification touristiques reste prometteur.

Nous rendons hommage ici à deux grandes figures de l'observatoire disparues cette année : **Jacques Jouve** et **Joseph Brunet**, qui, avec **Pierre Prieur-Blanc**, ont permis la réalisation de l'Observatoire.



La petite-fille de Jacques Jouve, Emma (voir son article), suivra-t-elle les pas de son grand-père ? C'est tout ce qu'on peut lui souhaiter...

Sous le ciel de Saint-Véran : retour sur une semaine à l'Observatoire

Depuis petite, j'ai toujours adoré le ciel, l'univers, l'astronomie, je passais la plupart de mes étés à la maison du soleil, à visiter et faire des ateliers créatifs.

Cette année, j'y suis allée une semaine en stage, avec en plus, la chance de passer une nuit à l'Observatoire de Saint-Véran.

Cette opportunité était inestimable, j'ai appris énormément de choses et, avec l'objectif d'absolument y retourner pour en apprendre plus.

Ce fut possible, cette fois-ci, durant huit jours, c'était une superbe expérience.

J'ai assisté à la présentation du site et de son histoire ; que je connaissais déjà bien, car mon grand-père, Jacques Jouve, a fortement contribué à la construction de cet Observatoire.

Les soirées astronomie avec observations au télescope et la découverte de la spectroscopie étaient très passionnantes, ce qui m'a permis d'apprendre beaucoup de choses sur les objets présents dans notre univers et leur composition. L'observation des planètes, le matin avant le lever de Soleil était passionnante. Sébastien Brouillard m'a beaucoup aidé à m'initier à la photo de nuit.

Durant ce séjour, je n'ai pas vu le temps passer, et j'ai appris énormément de choses, j'en suis repartie avec des souvenirs plein la tête et des étoiles plein les yeux.

Merci à Sébastien et son équipe d'animateurs pour leur chaleureux accueil avec qui j'ai pu discuter sur l'astronomie sans me sentir idiote. Merci aussi à Monsieur le Maire qui a permis de rendre cette expérience possible.

Emma Berric



LA RENTRÉE SCOLAIRE

L'école de Saint-Véran compte, pour l'année scolaire 2025-2026, neuf élèves du CE1 au CM2.



LE SERVICE TECHNIQUE

Tomas est notre nouvel employé communal.

Originaire du Chili, il résidait déjà à Saint-Véran et a pu obtenir un visa de travail.



Soyez bienveillants avec lui pour son premier hiver de déneigement.

Il a été accompagné cet automne par Jérémy Beaufils, qui renforce l'équipe technique aux intersaisons.

UN PONT ET UNE PASSERELLE

Avant l'arrivée de l'hiver, la commune a réalisé plusieurs travaux d'aménagement, avec notamment la réfection du pont de Saint-Jacques et de la passerelle du canal des Usclas.

Le pont de Saint-Jacques :

Après l'acquisition du bois par la commune, et avec l'aide des agents de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, Tomas et Jérémy, accompagnés de Jacques Isnel, ont reconstruit le pont de Saint-Jacques. À cette occasion, celui-ci a été élargi pour permettre à la dameuse de ski de fond de le franchir et ainsi raccourcir son circuit. **Important pour cet hiver : le pont ne sera pas encore équipé de garde-corps.**



La passerelle du Canal des Usclas :

Tomas et Jérémy ont rénové cette passerelle afin de faciliter le franchissement de l'Aigue Blanche.

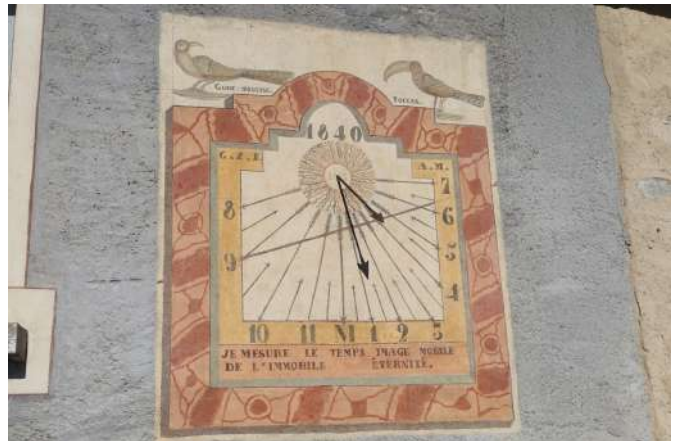


RESTAURATION DE DEUX CADRANS SOLAIRES ZARBULA

Les propriétaires des cadrans solaires de Zarbula, à Pierre-Belle (Monsieur Marrou) et à La Ville (Monsieur Breyse), ont accepté la proposition de la municipalité, agissant en qualité de délégataire de maîtrise d'ouvrage. Cela a permis à la commune de gérer les dossiers administratifs et d'obtenir les subventions.

Le montant total pour les deux cadrans s'élève à 6 700 euros, financés à hauteur de 3 685 euros par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC - 55 %) et de 1 675 euros par la Région Sud PACA (25 %). Les 20 % restants sont à la charge des propriétaires.

Ce magnifique travail de restauration a été réalisé par Madame Evelyne Rey-Peyrot de Névache.



Le cadran solaire de Pierre-Belle



Le cadran solaire de la Ville

L'ARMOIRE INCENDIE

Les incendies passés ont montré la nécessité de pouvoir intervenir avant l'arrivée des pompiers, généralement environ vingt minutes après l'alerte.

Sans se substituer à leur action, une intervention préalable, ciblée et sans mise en danger des personnes peut limiter la propagation d'un feu.

Le matériel disponible dans cette armoire, facilement accessible, à la Bergerie, devra être utilisé sous le contrôle d'un élu.



VILLAGE FLEURI ET DÉCORÉ

Le village est, au gré des saisons, fleuri en été ou décoré et illuminé en hiver.

Nous avons reçu cette année de nombreuses félicitations pour le travail et l'entretien assurés par Jeanine et son équipe.

Un grand merci à eux, qui donnent le meilleur pour la collectivité.



LES DÉCHETS

La Communauté de Communes a mis en place la tarification incitative, qui consiste notamment à mieux contrôler les ordures ménagères (ou déchets ultimes non recyclables).

Cette mise en place progressive permet de réduire le tonnage au profit des autres déchets recyclables.

Cette initiative contribue à mieux maîtriser les coûts et donc notre redevance, qui n'augmentera pas au même rythme que le coût de l'enfouissement des déchets (Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP + traitement).

En effet, ce coût était de 96,92 euros HT en 2018 et atteint 200 euros HT en 2025.

Adoptons donc les bons gestes de tri, c'est important.



LE SALON DES MAIRES

Les 18, 19 et 20 novembre derniers, une délégation de notre commune s'est rendue à Paris pour participer au Congrès des maires et des élus locaux.

Cet événement annuel réunit des milliers de représentants venus de toute la France pour échanger sur les enjeux du service public, les projets territoriaux et les défis du quotidien dans nos communes.

Au fil des rencontres, nous avons pu partager nos expériences et explorer de nouvelles idées pour améliorer la vie locale.

Un voyage organisé par l'AMF (Association des Maires de France), au cours duquel nous avons pu découvrir deux lieux chargés d'histoire : le Sénat, accompagnés du sénateur Jean-Michel Arnaud, ainsi que l'Assemblée nationale, où nous avons été accueillis par les députées des Hautes-Alpes Valérie Rossi et Marie-José Allemand.

Un séjour riche en échanges et en découvertes du patrimoine français.



Rencontre avec le Sénateur, Jean-Michel Arnaud



La bibliothèque de l'Assemblée Nationale

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les 15 et 22 mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il ne sera donc pas possible de rayer des candidats ni de modifier l'ordre de la liste. Tout bulletin comportant une modification manuscrite sera considéré comme nul.

Les listes devront comprendre au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats. Elles seront paritaires.

L'élection est acquise dès le premier tour lorsqu'il n'y a qu'une seule liste ou, en présence d'au moins deux listes, lorsque l'une d'elles obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un second tour est organisé. La liste arrivée en tête obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir, arrondie à l'entier supérieur (soit 6 sièges). Les 5 sièges restants sont répartis entre toutes les listes présentes au second tour, y compris la liste arrivée en tête, selon le quotient électoral calculé ainsi : total des suffrages exprimés / nombre de sièges restant à attribuer (5).

Le nombre de sièges par liste se détermine ensuite de la manière suivante : suffrages obtenus par la liste / quotient électoral. Les derniers sièges restant à attribuer le sont selon la règle de la plus forte moyenne, obtenue par : suffrages de la liste / (nombre de sièges obtenus à la proportionnelle + 1 siège fictif).

Plus d'informations sur le site de la mairie : <https://www.mairie-saintveran.fr/vie-electorale-et-citoyennete>

ÉLECTIONS
MUNICIPALES



15 et 22 mars
2026



1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars

L'ÉTAT CIVIL

Mariage

- Nora **Amrani** et David **Dahirel** le 12 août 2025.

Décès

- Clotilde **Jamin** le 21 juillet 2025.
- Jeanne **Berge** (épouse **Missimilly**) le 21 octobre 2025.
- Joseph **Brunet** le 24 octobre 2025.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Refuges Napoléon

En 1815, lors de son retour de l'île d'Elbe, Napoléon remercie les Hauts-Alpins pour leur accueil. L'exécution de son testament, en 1854 sous Napoléon III, attribue ensuite une somme au département des Hautes-Alpes. En 1857, le préfet Le Peintre propose au conseil général de construire plusieurs refuges d'altitude.

Le col Agnel ne figurait pas dans la liste initiale des huit sites envisagés, mais il sera finalement retenu parmi les six refuges construits. Un courrier du maire de Saint-Véran, daté de 1857, plaide en effet pour sa réalisation :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le col de l'Agnel devrait rentrer dans le rang de ceux qui auront une maison cantonnière ou maison d'hospice. Je me rappelle déjà, moi, de cinquante à soixante personnes qui y ont péri, là où il n'y a pas moyen de passer ailleurs. J'espère votre sollicitude accoutumée, les soins de faire explorer les lieux et prendre les renseignements nécessaires. J'ai l'honneur d'être, de M. le Préfet, votre très humble et obéissant serviteur. »

Les refuges construits furent :

- Col d'Izoard.
- Col de Vars.
- Col Lacroix (ruiné).
- Col Agnel (ruiné).
- Col de Manse.
- Col du Noyer (reconstruit).

Source : JP Jaubert, *Histoire des refuges Napoléon*, Éditions du Queyras, 2021.



La ruine du Refuge Napoléon au Col Lacroix